

Réseau de solidarité des associations messines

Groupe de travail : « Droits des migrants »

Mardi, 30 avril 2019, dans les locaux de la Ligue de l'enseignement à METZ

Présents : Maurice MELCHIOR (CASAM)- Danièle CHOIGNOT (CASAM)- Paul PALZ (CIMADE)- Dominique CAMBIANICA (COMSYR)- Virginie RACHET (ANIM FLE)- André PALLEZ (RESF)- Patrick BERTRAND (RESF) – Brigitte CAHEN (Urgence une nuit à l'abri et Solidarité Migrants Moselle)- Michèle KAAS (WELCOME et association CONTACT)- Brigitte KAVUR (MRAP)- Anne FERAY (MRAP) – Sophie FERRANT (Secours catholique)- Véronique ETIENNE (FAP)-Houssem SAHRAOUI (FAP)- Marie-Claire FABERT (JRS WELCOME)-Catherine ONOBELE (MDM)- Sylvie BORTOT (CCAS) - Antoine GENY (café français)- Claudine MICHELET (Restos du cœur – Bus)- Bernard LECLERC (LDH)- Hélène LECLERC (LDH)

Excusés : André CHOIGNOT et Alexis GARNIER (Secours catholique) - Equipe de l'AIEM-

.....

L'intitulé de ce groupe sera peut-être à revoir. Pour le moment, il se nomme « Droits des migrants ».

Son pilotage sera assuré conjointement par le MRAP (Anne FERAY) et par la LDH (Bernard LECLERC).

1 – Hébergement des migrants

- 11 associations du RESAM ont écrit au Préfet de région, le 10/04, pour l'alerter sur le nombre de familles, personnes isolées, demandeuses d'asile, qui sont à la rue ou mises à l'abri par des collectifs dans un gymnase à METZ.

Elles l'interrogent sur l'effectivité de la mise en œuvre depuis 2019 du schéma Régional d'Accueil des demandeurs d'Asile et des réfugiés. **(Voir SRADAR Grand Est 2019)**

Elles souhaitent connaître les solutions trouvées par l'instance de pilotage régional de gestion de crise.

Décision est prise de laisser un délai pour la réponse. Signalons que le gymnase a été évacué le 29/04. Les personnes sont logées dans le cadre du DNA.

- A signaler l'interpellation de l'Etat par les maires de 13 villes, dont METZ, pour réclamer des places d'hébergement supplémentaires.
- L'association « Une nuit à l'abri » est obligée de s'arrêter provisoirement faute de fonds. Elle tentera de reconstituer une trésorerie pour pouvoir reprendre en octobre. En 14 mois d'existence, elle a permis 6 044 nuitées (une nuit pour une personne). **Voir communiqué en PJ**

- Situation en Moselle. Informations concernant l'immigration données par la préfecture lors de la réunion du 2 avril

Au premier trimestre 2019, 1746 demandeurs d'asile dont 60% venant des Balkans. Un flux de 150 personnes/semaine.

1053 personnes ont été éloignées et 476 ont bénéficié d'une aide au retour.

Le centre de Vitry sur Orne compte 100 places.

Hébergement en Moselle

Au 28 février, 3163 demandeurs d'asile sont hébergés dont 1545 au sein des structures gérées par le 115

Les dublinés représentent 30%. Depuis décembre 2018, ils sont suivis par un pôle régional

Actuellement en France, 40% des demandeurs d'asile ne sont pas mis à l'abri

- A Metz, le CAES de Metz (Poncelet) créé le 1^{er} nov 2018 compte 160 places, mais il a eu en même temps fermeture de 57 places en CAO et 103 en hôtel.

- Informations sur les demandes d'asiles dans la région grand Est :

- Les demandes d'asile se font dans 4 guichets unique de demande d'asile (GUDA) : chalons-Metz- Strasbourg – Colmar.
- Délai normal d'enregistrement : 3 jours. Peut être porté à 10 jours. Dans les faits, la loi n'est respectée que lorsque la Préfecture et l'OFII y affectent un personnel assez nombreux.
- Y sont adossés des SPADA (services de pré accueil et d'accompagnement)
- Dans la région, majoritairement des familles avec enfants de 55 à 65 %
- Majoritairement des procédures accélérées, presque 50 % Albanie et Kosovo
- Le 2^o public des DA sont les dublinés. 20 % d'entre eux sont renvoyés vers le pays de la 1^o demande (état de la communauté européenne)
- La procédure normale est minoritaire : des 15 à 25 %

- Maurice. MELCHIOR présente et commente quelques aspects du **SRADAR : Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés- Mise en œuvre 2019-**

Il rappelle que 40% seulement des demandeurs d'asile sont hébergés dans le dispositif national d'accueil dédié ; il convient donc de maintenir la demande de créations de places supplémentaires en CADA/HUDA pour permettre un accueil digne et le respect des droits des DA, tout en libérant des places dans l'hébergement d'urgence (115). Par ailleurs, la préfecture fait état d'une occupation indue dans le DNA de 15% des places (ce qui nous paraît sous-évalué), soit par des personnes protégées, soit par des personnes en situation irrégulière; pour les premières, il convient d'exiger leur logement dans le parc social, par la poursuite de la captation de logements vacants dans le parc public, comme prévu dans le SRADAR; pour les autres, l'accueil inconditionnel doit être assuré, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles .

La complexité de la typologie des lieux d'hébergement rend difficile la compréhension et la lisibilité de leurs fonctions. De plus, un même lieu peut regrouper des dispositifs différents. la CIMADE propose différentes cartes de localisation de ces centres sur :

<https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

- DALO et centres d'hébergement. Le droit opposable concerne aussi le droit à être accueilli dans un centre d'hébergement.

Voir en PJ la notice d'information – Recours amiable devant la commission départementale de médiation en vue de l'accueil dans une structure d'hébergement

2 - Accès aux droits étrangers- immigrés. Qui fait quoi à METZ ?

Maurice Melchior du CASAM a préparé un tableau récapitulatif des types d'interventions – Voir PJ

Les associations concernées par l'aide administrative sont : CASAM- CIMADE –AIEM- Carrefour des solidarités - RESF- LDH- Solidarité migrants Moselle

Le tableau joint indique ce que font, prioritairement, les associations. Toutefois, le CCAS et l'AIEM assurant un accompagnement global, les missions peuvent concerner tous les champs.

Pour renseigner certains documents (demandes CMU, AME.), il convient de faire appel aux écrivains publics qui assurent des services gratuits, sauf à l'AGORA.

Voir la liste des écrivains publics tout en bas de la page « apprendre le français » :

http://www.reseau-solidarite-metz.org/ANNUAIRE_RESEAU/se_faire_aider_avec_le_francais.html

La Domiciliation est une étape primordiale pour l'accès aux droits.
En 2015, la DDCS a réparti les missions de la façon suivante :

- La PADA (DPA, puis GUDA) pour les demandeurs d'Asile
- L'UDAF pour les personnes éligibles au RSA
- Le Point d'accueil et d'écoute jeunes pour les jeunes
- Fondation Abbé Pierre pour les ressortissants de l'union Européenne
- Le CCAS pour les autres publics

Jusqu'à présent, la LDH assure une domiciliation postale. Elle continuera à le faire pour les personnes auprès desquelles elle s'est engagée, mais adressera les nouvelles demandes de domiciliation au CCAS.

3 - Relance d'une campagne de mobilisation citoyenne contre l'enfermement des enfants au CRA de Metz

- Présentation de la campagne de l'UNICEF et des 20 associations nationales. Pétition à adresser au Préfet de Moselle :

<https://www.unicef.fr/?msclkid=a0fca4fa2ba41b26366af831371063c3>

- Rappel de nos actions au plan local : une mobilisation inter- associative dans le cadre des débats autour de la loi asile – immigration ; rencontres avec des députés de Moselle qui se sont soldées par une annonce d’une proposition de loi sur la rétention des publics vulnérables, proposition qui serait portée par la majorité ... Nous sommes en attente....

-Une lettre a été adressée au Préfet en novembre 2018 sur l’enfermement des familles au CRA de Metz.

Réponse du Préfet :

- *La Moselle accueille essentiellement des familles originaires des Balkans et donc un grand nombre d’enfants.*

- *Ces familles, venant de pays sûrs, sont, très majoritairement déboutées de leur demande d’asile et se retrouvent donc en situation irrégulière sur le territoire français.*

- *La priorité donnée par la préfecture est l’aide au retour volontaire. 464 personnes ont été concernées par ce retour en 2018, soit 249 adultes et 215 enfants.*

- *Un certain nombre de familles refusent cette aide au retour et se maintiennent dans les lieux d’hébergement, ce qui obère les capacités d’accueil pour les nouveaux arrivants.*

- *Au premier trimestre 2019, 1746 demandeurs d’asile en Moselle dont 60% venant des Balkans, soit de 150 personnes/jour.*

Les associations nationales vont rencontrer prochainement le Préfet de Moselle. Les formes de la mobilisation ne sont pas encore définies.

PJ :

- Schéma régional d’accueil des demandeurs d’asile et des réfugiés
- - communiqué d’une « Nuit à l’abri »
- DALO et hébergement d’urgence
- - fiche récapitulative de ce que font prioritairement les associations pour les droits des étrangers et des immigrés